

Lyon, le 28 décembre 2015

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 7 décembre 2015

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. HEKIMIAN
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015 : **UNANIMITÉ**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETARE ELU : M. HEKIMIAN

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme BALAS, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme MICHAUX, Mme HAZERAN, M. GRACI, M. HEKIMIAN.

EXCUSEES : Mme LEVY, Mme ROUX de BEZIEUX.

DEPOTS DE POUVOIRS : M. LAFOND a déposé pouvoir pour voter pour Mme LEVY ; Mme NACHURY a déposé pouvoir pour voter pour Mme ROUX DE BEZIEUX.

ABSENT : M. FENECH.

M. BLACHE ouvre la séance à 18 h 30.

M. BLACHE propose de désigner M. HEKIMIAN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. HEKIMIAN procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Novembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 9 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

*
* *

Rapport 06.15.213 –Rémunération des agents recenseurs - Campagne de recensement de la population - 2016 - Service des Mairies d'Arrondissement

M. LAFOND présente ce dossier.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a réformé les modalités du recensement de la population. Elle a instauré une collecte annuelle par sondage auprès d'un échantillon d'adresses et confié aux communes la responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes. L'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques verse à la ville chaque année une dotation forfaitaire qui, pour 2015, s'est élevée à 113 697 €. Cette dotation devrait se maintenir pour 2016. Les opérations de recensement seront effectuées par des agents recenseurs recrutés parmi les employés municipaux en activité ou retraités et rémunérés par la Ville.

Depuis 2010, la base de rémunération par agent recenseur est fixée à 5 € brut par logement enquêté pour l'enquête annuelle.

Il est proposé de conserver le taux, soit une rémunération de 5 € bruts par logement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.214 –Programmation classes transplantées de janvier à juin 2016 et inscriptions budgétaires - Direction de l'Education

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce projet.

Comme chaque année, il s'agit par ce rapport de financer des projets de classes de découverte des écoles élémentaires, soit :

- 1,5 ou 2 jours en classe sciences sur le site de l'école Olympe de Gouges (8e arrondissement) ;
- 2 jours ou 3 jours sur la péniche du Val de Rhône de découverte de l'environnement aquatique et du patrimoine des berges ;
- 2 à 5 jours en séjours « libres », projets élaborés par les enseignants.

Cette année, il s'agit pour les classes transplantées de 3 classes pour un montant de 20 700 € avec une classe élémentaire de Jean Racine et de Jean Rostand et une classe pour le groupe scolaire Créqui pour un montant total de 255 200 € ;

Dans le cadre des attributions pour les séjours Péniche, il s'agira de l'élémentaire Antoine Rémond et de Jean Racine pour un montant de 7 500 € pour un montant total pour les arrondissements de 22 500 €.

Mme NACHURY estime qu'il est bien d'avoir un cadre réglementaire et des orientations à respecter, elle souligne toutefois que la créativité des enseignants n'est pas toujours bien reçue. Elle remarque que la volonté normative est parfois contradictoire avec les projets pédagogiques des enseignants.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.215 –Autorisations d’urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d’investissement en 2016 - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération.

Dans le cadre de la programmation 2016, une liste prévisionnelle de travaux d’investissement à réaliser a été définie. Certaines de ces opérations nécessiteront des autorisations d’urbanisme.

Il s’agit donc d’autoriser le Maire de Lyon à déposer ces opérations d’urbanisme.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.216 –Patrimoine bâti de la Ville Poursuite des opérations 60021829 "Remplacement des menuiseries extérieures 2015-2020" et 60021832 "Mise en conformité des installations électriques des bâtiments 2015-2020" - Lancement de l’opération 60021850 "Isolation des bâtiments de la Ville de Lyon 2015-2020" et affectation complémentaire et ou d’une partie des AP 2015-7, 2015-13, 2015-4, programme 20020 "Conservation du patrimoine bâti Tous secteurs" - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Mme CROIZIER rapporte ce projet.

Il s’agit de la poursuite des 3 opérations suivantes :

- du remplacement des menuiseries extérieures 2015-2020, le programme de rénovation se basant sur un recensement des menuiseries non isolantes ;
- de la mise en conformité des installations électriques des bâtiments 2015-2020 en fonction des contrôles effectués par les organismes de contrôles,
- de l’isolation des bâtiments de la Ville de Lyon 2015-2020, en traitant prioritairement les bâtiments très consommateurs d’énergie.

Elle précise que ce sont des tranches de respectivement 4.4 M€, 1M€ et 1 M€.

Pour le 6^e, sont concernées par exemple les crèches Corneille et Cuvier, le Parc de la Tête d’Or , l’isolation des combles de Jean Rostand et les installations électriques de la Mairie du 6^e, du groupe scolaire Jean Racine et du MAC.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.217 –Lancement de l’opération n° 60024663 "Rénovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020" et affectation d’une partie de l’AP 2015-3, programme 20012 - Direction de la Qualité du Service Public

Mme CROIZIER présente ce dossier.

Cette délibération concerne la rénovation des sanitaires anciens et automatiques de la Ville de Lyon pour le mandat 2015-2020, dans le cadre du plan d’équipement pluriannuel.

Elle rappelle que le territoire lyonnais compte environ cent quatre-vingt sanitaires publics.

Ils sont soit en pleine propriété, soit gérés en location/maintenance pour une durée déterminée. La Direction Cadre de Vie est en charge de cette thématique à la Ville de Lyon.

Il est proposé une phase 1 de travaux de rénovation couvrant la période 2016 à 2018 évaluée à 600 000 €.

Ce montant permettra une remise à neuf à l’issue de cette période d’une partie des 29 sanitaires anciens et des 88 sanitaires à entretien automatique.

Ces sanitaires sont assez récents, propriété de la Ville de Lyon. Ils ont été acquis au milieu des années 2000 et présentent des difficultés d’entretien au quotidien, tant pour le nettoyage que pour la maintenance

technique. Ils sont malgré cet achat récent dans un état vieillissant et nécessitent pour la plupart d'être rénovés.

Elle précise qu'il ne s'agit pas ici de la modification des toilettes publiques du Parc de la Tête d'Or qui font l'objet d'une réflexion actuellement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.218 –Lyon 6e - 33 bis à 35 rue Bossuet - Approbation d'une convention de mise à disposition anticipée d'un volume à titre gratuit par la SCCV de l'oraison afin de permettre à la Ville de Lyon d'entreprendre les travaux d'aménagement intérieur et extérieur de la bibliothèque du 6e arrondissement. - N° EI 06015-2 - Direction Centrale de l'Immobilier

Mme CROIZIER est rapporteur de ce projet de délibération.

Elle rappelle les présentations régulières faites sur l'opération immobilière concernant la réalisation d'un programme de logements, ainsi que d'un volume destiné à être remis à la Ville pour l'implantation de la future bibliothèque de 6e arrondissement.

Aujourd'hui, la Ville de Lyon souhaite disposer de manière anticipée de cet espace afin de permettre le lancement des travaux d'aménagement intérieurs.

La délibération proposée concerne donc la signature de la convention correspondante.

Le planning prévisionnel envisage le début des travaux intérieurs en mars 2016 pour une durée d'1 an environ et 2 mois d'installation des équipes.

Avant de laisser la parole à sa collègue Florence DARBON, elle veut remercier les Services d'avoir accédé à leur demande en anticipant cette mise à disposition du volume pour achever au plus tôt cette nouvelle médiathèque. D'ailleurs, suite à la présentation qu'elles en ont eue, Mme CROIZIER pense qu'il s'agit vraiment d'une médiathèque et non d'une bibliothèque,

Mme DARBON indique qu'avec Mme CROIZIER et Mme BARNY de ROMANET elles ont rencontré le Directeur des bibliothèques et une des personnes qui s'occupe de l'aménagement de celle-ci. Elles ont vu les plans de la nouvelle bibliothèque qui sera sur 2 étages avec une grande partie utilisée pour une médiathèque. Des tablettes numériques, des I-Pads, des jeux-vidéo seront mises à disposition, il y aura une ludothèque. Cela sera un véritable lieu de vie, il parle de 3 lieux de vie : maison, bureau, bibliothèque. L'aménagement se fera de mars 2016 à juin 2017 avec déménagement de l'ancienne bibliothèque vers la nouvelle. La codification des ouvrages va prendre beaucoup de temps car ceux-ci pourront être rendus 24h/24. Cela prend beaucoup de temps. Les collections vont être renouvelées en fonction des demandes, des projets des écoles. Un travail se fait avec la société linéenne qui a une très grosse collection. Certains projets sont envisageables dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de l'arrondissement et ils sont tout à fait prêts à participer. Onze personnes y travailleront contre 5 pour le moment.

Elle trouve que le travail présenté est très beau de même que les matières utilisées : le bois notamment qui crée une ambiance très chaleureuse. Elle informera des avancées du projet.

M. BLACHE considère que c'est une très belle réalisation. Il souhaite rappeler que le projet a été initié par Jean-Jacques DAVID.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.219 –Approbation et autorisation de signature de nouvelles conventions de financement relatives à l'attribution de subventions d'équipement à la SAHLMAS pour la rénovation de résidences personnes âgées. Opération n° 06075001 pour l'EHPA Thiers. Opération n° 04080001 pour l'EHPA Hénon. Opération n° 03148001 pour l'EHPAD Constant -Direction de l'Action Sociale -

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

Elle concerne la prolongation de 3 conventions établies entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS pour la rénovation d'établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Ces conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2015, mais les travaux n'étant pas terminés, il convient de les prolonger.

Il s'agit en ce qui nous concerne de la résidence Thiers, où la SALHMAS a rencontré des difficultés de maîtrise d'œuvre.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.220 – Attribution d'une subvention d'équipement de 349 000 euros au CCAS de la Ville de Lyon pour le renouvellement du mobilier et du matériel suite aux rénovations des résidences personnes âgées 2012-2020. Approbation et autorisation de la signature d'une convention de financement correspondante. Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015/3 - Programme n° 00001 - Opération n° 60034526 - Direction de l'Action Social

Mme ROBIN présente ce dossier.

Elle rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lyon gère un ensemble d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) et il est propriétaire des bâtiments de trois de ces structures. Les autres établissements ont été construits par la SA d'HLM pour l'Action Sociale (SAHLMAS), qui en est propriétaire. Dès 2008, le CCAS a entrepris l'élaboration d'un vaste programme de réhabilitation des bâtiments et locaux d'un ensemble de ces établissements d'hébergement et une étude a été conduite en étroite concertation avec la Ville de Lyon pour le financement de ce programme.

Le CCAS sollicite, aujourd'hui auprès de la Ville de Lyon, l'attribution d'une subvention d'investissement de 349 000 € pour le renouvellement du mobilier et du matériel suite aux rénovations des résidences en question pour un coût de l'opération estimé à 549 000 €. Cette demande est faite dans le cadre de l'actualisation des autorisations de programme du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de l'AP n° 2015-3 « RPA Subvention CCAS et SALHMAS 2015-2020 », programme 000.

Un échéancier prévisionnel susceptible de variations est prévu comme suit :
2016 : 160 000 € ; 2017 : 139 000 € ; 2018 : 50 000 €.

La convention s'y rapportant doit être approuvée et le Maire de LYON autorisé à la signer.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.221 - Autorisation de signer le troisième Contrat Enfance Jeunesse (2015-2018) et un Contrat Enfance Entreprise avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône - Direction de l'Enfance

Mme GRAZIANI présente ce rapport.

Elle indique qu'aucune structure n'est concernée sur ce dossier. Cela fait déjà plusieurs années qu'aucune création de crèche ou structure petite enfance ne s'est faite sur l'arrondissement. Elle estime qu'il n'y a donc aucune raison de donner un avis sur ce rapport.

Elle souligne que le 10 décembre lors de la commission de crèches 218 dossiers de demandes doivent être traités pour 6 à 8 places disponibles en crèches qu'elles soient municipales ou associatives.

Elle souhaite donc une abstention sur ce dossier.

M. HEKIMIAN souhaite expliquer les 3 raisons principales qui motivent son abstention.

Tout d'abord, pour juger de la pertinence d'un projet, il convient d'apprécier son adéquation par rapport au caractère prioritaire de celui-ci. Il n'y a aucun élément de diagnostic pour pouvoir effectuer une analyse.

Par ailleurs, des informations quantitatives, qualitatives ou financières sont données. Or, il n'y a aucune information. Des quantitatifs devraient être fournis au moins approximatifs mais tel n'est pas le cas.

Enfin, dans le bilan des actions passées présentées ici, le 6^e semble représenter très peu. Est-ce cohérent avec les besoins de l'arrondissement ? Il est rapporté un manque de places. Pour poser un diagnostic, encore faut-il des informations. Quels sont les besoins du territoire ? On ne sait pas. Au-delà des objectifs qui peuvent être partagés, le manque d'informations fait qu'il ne peut porter un avis.

Mme NACHURY estime qu'il y a certains points intéressants dans ce 3^{ème} contrat Enfance Jeunesse. Toutefois, elle constate qu'il y a plus de 600 naissances domiciliées sur le 6^e arrondissement. Le taux de familles bi-actives est important de même qu'il y a un certain nombre de familles monoparentales. Les besoins sont donc importants et ne peuvent être couverts par les places existantes même s'il existe beaucoup de places privées. Elles ne peuvent toutefois pas satisfaire aux besoins et demandes des familles.

Mme NACHURY rappelle que beaucoup de promesses électorales ont été faites sur ce qui devait être créé sur l'arrondissement. Or, il ne lui semble pas voir beaucoup de projets de berceaux sur le 6^e arrondissement.

Elle adhère donc totalement à la demande d'abstention présentée sur ce dossier.

Mme SERVIEN, Mme MICHAUX, Mme HAZERAN, M. GRACI votent pour.

M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme BALAS, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, M. HEKIMIAN s'abstiennent.

Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ:

Rapport 06.15.222 - Attribution de subventions à divers organismes. Exercice 2016

Mme GRAZIANI rapporte ce dossier.

Il s'agit de subventions octroyées à différents organismes pour l'exercice 2016. Elles sont soumises selon des thématiques variées : sports, santé, petite enfance...Ce dossier est un dossier récurrent.

Elle rappelle que l'ordonnance n° 2005-1027 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales prévoit que pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, il peut être décidé soit d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire, soit d'établir dans un état annexé au budget une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention. C'est cette solution qui est retenue ici.

DT / DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	APMMGLL (Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises)	70 000 €
SP / SPORTS	CERCLE LAIQUE A REMOND - CLAR Basket	12 500 €
SP / SPORTS	EVEIL DE LYON	9 500 €
SP / SPORTS	LYON GYMNASTE	13 500 €
SP / SPORTS	LYON NATATION	21 500 €
SP / SPORTS	MASQUE DE FER	17 000 €
EN / ENFANCE	ALFA 3A - Nid d'Ange	220 000 €
EN / ENFANCE	CADET BRETELLE	53 600 €
EN / ENFANCE	CAPUCINE	256 000 €
EN / ENFANCE	CROIX ROUGE - Pierrot et Colombine	219 440 €
EN / ENFANCE	LES PITCHOUNES DU 6EME - RAM	43 200 €
EN / ENFANCE	MERLIN PINPIN	57 760 €
EN / ENFANCE	MUTUELLE PETITE ENFANCE LAFAYETTE - RAM Canne à Sucre	36 000 €

EN / ENFANCE	SLEA - L'Océane	113 520 €
AU / AMENAGEMENT URBAIN	AGENCE LOCATIVE SOCIALE DU RHONE	19 000 €
DC / CONSTRUCTION	AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE	0 €
DGS / DIRECTION GENERALE DES SERVICES	AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE	15 000 €

Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Questions diverses.

M. Jean-Jacques DAVID souhaite profiter de la présence du public dans l'assemblée pour remercier toutes les personnes qui ont participé aux élections. Celles qui ont accepté d'être assesseurs ou scrutateurs. Il rappelle qu'il y a 34 bureaux dans le 6^e avec 2 assesseurs par bureau de vote soit 68 personnes, plus les scrutateurs car les assesseurs ne peuvent pas avoir ce rôle. Comme ils doivent se relayer dans la journée dans, cela fait environ 272 personnes (8 x 34).

Cela donne approximativement 330 bénévoles qui ont été mobilisés à cette occasion.

Il tient à les remercier pour avoir attendu tout le dimanche les électeurs ainsi que les présidents des bureaux de vote qui ne sont pas élus pour avoir passé quasiment 15 heures à faire de même.

Il est très appréciable d'avoir cette mobilisation dans le 6^e arrondissement.

Si on ajoute à cela que ce nombre doit être multiplié par les 9 arrondissements, cela fait énormément de personnes bénévoles mobilisées.

M. BLACHE tient lui aussi à remercier l'ensemble des personnes qui se sont investies au cours de cette journée.

Mme HAZERAN souhaite qu'on commence à réfléchir sur la question de sécurité sur l'arrondissement. Elle indique qu'elle a été agressée par 2 jeunes, très bien organisés, très professionnels habillés de pied en cape de noir avec des capuches, alors qu'elle rentrait dans son appartement. Ils lui ont arraché son sac à main et lui ont tout pris. Elle n'a rien vu venir.

Au cours des jours suivants, elle a appris qu'il en était de même alors qu'elle allait faire faire sa photographie pour sa pièce d'identité chez le photographe du quartier que d'autres personnes étaient venues pour les mêmes raisons, de même qu'au supermarché, dans le voisinage la fille d'un copropriétaire s'est fait agressée devant chez elle par des jeunes qui lui ont pris son sac.

Elle pense qu'il faut faire un travail très poussé sur ce problème car il y a beaucoup d'enfants et de personnes âgées dans l'arrondissement. Elle souhaiterait d'ailleurs que la presse puisse s'en faire l'écho.

Il faut donc augmenter le nombre de caméras de vidéo-surveillance.

M. BLACHE la remercie de soutenir ses actions en la matière. Il rappelle que plusieurs dossiers ont été déposés et notamment sur le maillage entre le pont Morand, la place Maréchal Lyautey jusqu'à l'axe Franklin Roosevelt/Foch.

Il souligne toutefois qu'il n'appartient pas au maire d'arrondissement de définir la politique de sécurité. Il tient cependant à la remercier pour son soutien auprès de la Ville de Lyon. Il considère que la sécurité est sans doute la première de libertés. Il faut être très vigilant là-dessus.

M. HEKIMIAN partage les avis exprimés sur ce point.

Mme HAZERAN pense qu'il faudrait établir un maillage plus resserré, établir une carte. Pour monter le dossier, il faut travailler collectivement et le faire avancer

M. BLACHE indique que M. LAFOND dont c'est la délégation va expliquer certains points mais cela n'est pas simple, car on peut faire des propositions qui peuvent ne pas être suivies.

M. LAFOND regrette qu'il faille attendre que les élus socialistes se fassent agresser pour avoir la vidéo sur l'arrondissement. Il tient à remercier Mme HAZERAN pour sa prise de position. Il souligne cependant

qu'il lui a été précisé que d'autres lieux sont plus exposés. Ainsi, il y a plus d'incidents dans le 8^e et la priorité a donc été mise sur cet arrondissement. Ce qu'il peut comprendre. Après ce sont des choix budgétaires qui sont faits, sur quel budget, ces dépenses sont prises.

Il rappelle que les demandes d'extension de vidéo-surveillance sont anciennes puisqu'elles remontent à la mandature de M. DAVID et même de Mme CHEVASSUS. Des demandes avaient été faites pour les axes commerçants, les parcs et jardins.

Mme HAZERAN s'interroge sur la nécessité des axes commerçants où il y a beaucoup de passages. Les passages non commerçants ne sont-ils pas plus identifiés. Compte tenu de l'expérience qu'elle vient de vivre, elle se demande si le besoin n'est pas plus, là. Par ailleurs, il n'est peut-être pas nécessaire de les mettre tous les 100 m.

M. LAFOND pour avoir travaillé sur le dossier indique que les bandes sortent soit du métro voire guettent en général le long du métro, sur les grands axes, repèrent leurs victimes, les suivent, les agressent puis repartent sur d'où ils sont venus pour se noyer dans la foule. La vidéo-surveillance permet de les identifier à cet endroit-là.

Mme HAZERAN s'étonne car elle s'est fait agresser dans une petite rue.

M. BLACHE souligne que la difficulté réside justement dans le maillage. En effet, celui-ci doit se faire dans la continuité du maillage existant. Il n'est pas efficace aux dires des forces de police d'avoir des caméras isolées. Il souhaite d'ailleurs que celui-ci continue de se développer.

Il est très content du soutien que pourra apporter Mme HAZERAN au niveau de la ville.

M. LAFOND aimerait qu'il puisse y en avoir de partout et il abondera dans ce sens. Il a assisté au conseil d'éthique et a eu un point sur les caméras, des nouveaux systèmes de vidéo-surveillance, les échanges entre la police et les pompiers, notamment quand ces derniers se font caillasser dans certains lieux. Ils utilisent ces moyens mis à leur disposition pour retrouver les auteurs de troubles.

M. DAVID demande ce qui va se passer pour le 8 décembre au niveau du 6^e arrondissement.

M. BLACHE indique qu'en raison de l'état d'urgence, le préfet en concertation avec le Maire de Lyon ont décidé de reporter les illuminations prévues sur les différents lieux et bâtiments.

Sur le 6^{ème} arrondissement, un très beau programme était prévu qui sera intégralement reporté sur 2016 :

-L'éclairage de la Place Maréchal Lyautey, une animation, le lancement de la mascotte de l'Euro 2016 ; l'éclairage du Parc de la Tête d'Or « or et lumière », un très bel éclairage financé par une grosse entreprise mondiale de chocolats italiens ;

- La fresque Paul Bocuse face aux Halles de Lyon qui sera éclairée toute l'année ;

- M.BLACHE et son équipe avec l'ensemble des commerçants avaient réussi à illuminer la gare des Brotteaux et sa magnifique façade, en plus d'une animation par des jeunes très créatifs d'une structure de Villeurbanne. Ceci est reporté, comme l'est aussi la parade des enfants du 6^e (où chaque enfant devait porter une petite étoile) ainsi que le feu d'artifice.

Toutes les sociétés se sont vues verser un acompte car elles avaient déjà effectué la plus grosse partie du travail à 3 semaines de la manifestation et que tout cela est reporté pour l'an prochain.

Il souligne que la tradition du 8 Décembre sera néanmoins respectée car 250 000 lumignons seront mis en circulation par la ville dans les écoles, en vente dans le 6^e arrondissement : beaucoup ont été vendus. Il espère qu'il y en aura beaucoup sur les fenêtres le soir du 8 Décembre.

On a craint que beaucoup d'annulation aient lieu or plus d'un million de personnes ont conservé leur réservation.

La fête sera un peu différente mais il y aura sans doute beaucoup de monde. Cela permettra de prendre du recul sur ce qui s'est passé.

M. BLACHE rappelle que le don du sang aura lieu le 15 décembre 2015

La cérémonie des vœux du Maire du 6^e arrondissement aura lieu le mardi 5 janvier 2016.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 11 janvier 2016 à 18h30.

* *